

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

PROCÈS VERBAL

Séance du 22 janvier 2020

Le conseil Municipal de cette commune dûment convoqué, s'est déroulé en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thierry Hureau, Maire.

Date de convocation : 14 janvier 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Kévin Branlé, Yvette Fontaneau, Christian Geardrix, Thierry Guillaume, Pierre Léger, Marie Mounier, Christophe Trillaud

Excusés : Jean Rémond (pouvoir à Kévin Branlé), Guillaume Périn (pouvoir à Marie Mounier), Hélène Joly, Steve Joly

Absents : Joëlle Lemouzy, Romane Patenotre.

Est également présente Nathalie Montigny en qualité de secrétaire.
Le quorum est atteint.

La séance débute à 20h07. Il est ensuite procédé selon l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du Procès-verbal de réunion du 18 Décembre 2019,
- Extension du Réfectoire de l'école - Demande de Subventions (DETR, DSIL, Conseil Départemental),
- Délibération approuvant le rapport de la CLETC du 5 novembre 2019,
- Délibération pour l'encaissement des arrhes des locations des salles communales dès la réservation,
- Délibération pour acceptation du remboursement de GROUPAMA concernant le sinistre du camion,
- Organisation du bureau de vote lors des Élections Municipales du 15 mars 2020 et du 22 mars 2020.
- Questions diverses.

Désignation d'un secrétaire de séance

Pierre Léger est désigné secrétaire de séance.

Approbation du Procès-verbal de réunion du 18 décembre 2019

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Extension du Réfectoire de l'école - Demande de Subventions (DETR, DSIL, Conseil Départemental)

Monsieur le Maire présente le projet de réfection et agrandissement du réfectoire de l'école. Ces travaux sont nécessaires pour garantir un espace minimum pour les élèves et le respect des normes actuelles. La création de nouveaux logements sur Sers et Vouzan dans un avenir proche vont également drainer de nouvelles familles et des enfants à accueillir dans nos écoles.

Le plan de financement a été présenté à la secrétaire générale de la Préfecture. Une demande de subvention sera faite en espérant le taux maximum de 50 % du montant hors taxes des travaux.

Les demandes de DETR et DSIL vont être déposées. La totalité des aides et subvention pourrait couvrir jusqu'à 80 % du montant hors taxes des travaux.

Le conseil vote pour le projet :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Délibération approuvant le rapport de la CLETC du 5 novembre 2019

Monsieur le Maire présente la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges).

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Délibération pour l'encaissement des arrhes des locations des salles communales dès la réservation

Afin de garantir les réservations et se préserver des annulations de dernière minute, la commune souhaite pouvoir encaisser les arrhes en cas d'annulation hors délais. Une réservation deviendra définitive si le versement des arrhes intervient qui suit dans les huit jours qui suivent.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Délibération pour acceptation du remboursement de GROUPAMA concernant le sinistre du camion

Afin de pouvoir régler le sinistre survenu avec le véhicule de la commune, le conseil doit accepter le remboursement proposé par Groupama.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

Organisation du bureau de vote lors des Élections Municipales du 15 mars 2020 et du 22 mars 2020

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h. Monsieur le Maire transmettra aux élus un tableau permettant à chacun de se positionner sur les créneaux horaires.

Questions diverses.

- Problème avec le sani-broyeur de l'école de danse. L'adjoint aux travaux s'en occupe.
- Présentation de la dernière version du projet immobilier des Montadans qui prévoit jusqu'à 23 nouvelles habitations. Le projet a été présenté aux services de l'agglomération. Les matériaux seront achetés localement. Les constructions respecteront la norme RT2012. Les permis de construire devraient être déposés dans le premier trimestre de cette année.
- Des problèmes d'éclairage ont été signalés. Le SDEG est intervenu aux forêts. D'autres sont en attente.
- Le PELP a répondu aux demandes de la commune qui va être re-créditée d'un peu plus de 3000 € de taxe foncière perçue en trop.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H51.